



CHANGEMENT DE STATUT D'URGENCE : LA REPONSE DU COVID-19

En raison de la progression de COVID-19 et dans le meilleur intérêt du public, l'Association des infirmier (ère)s auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick a mis au point une réponse rapide pour fournir des licences temporaires.

Cette licence temporaire sera gratuite et valable pendant 4 mois. La licence peut être renouvelée selon les besoins, mais elle doit être annulée une fois la pandémie COVID-19 terminée.

Cette licence spéciale sera disponible pour les membres qui ont une licence d'inactif ou de non-pratiquant en raison de leur retraite, ou qui ont quitté la profession pour des raisons autres que les congés de maladie, de maternité ou de conduite .

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes

- Avoir déjà obtenu un permis d'exercice actif au Nouveau-Brunswick,
- Pratique actif au cours des 5 dernières années,
- La capacité, la compétence et la personnalité pour s'engager dans la pratique en toute sécurité et de manière éthique, et
- Aucune plainte, interdiction, condition, accord ou restriction en suspens de la part d'une autorité de licence ou d'enregistrement (doit être un membre en règle)

Les personnes intéressées sont priées de contacter la directrice exécutive, JoAnne Graham, au 506-475-3090 ou à execdir@npls.ca en fournissant les informations suivantes :

- Nom, adresse, numéro de téléphone, courriel
- Numéro d'enregistrement

Nous vous remercions de votre attention pour assister durant cette pandémie.